

TABLEAU SYNOPTIQUE

LA RAISON NATURELLE EN THÉOLOGIE	La raison naturelle en théologie	Le théologien use de la raison	La raison naturelle, troisième source théologique. Usage et abus.
	Usage de la raison naturelle en théologie		En acquérant les sciences humaines, qui ont des rapports avec la religion surnaturelle. En prouvant l'existence de Dieu. En résolvant les questions relatives à la religion naturelle, à la possibilité, à la nécessité et aux sources de la révélation. En établissant, par la sainte Écriture et la Tradition, l'existence d'une religion révélée depuis le commencement du monde jusqu'à Jésus-Christ, ainsi que l'établissement de l'Église catholique. En prouvant, en éclaircissant, en développant et en mettant en ordre les vérités révélées.
	Abus de la raison en théologie		On abuse de la raison en théologie

ÉPILOGUE

La révélation complète et définitive que le Fils de Dieu apportait au monde, devait être constituée sous une forme sociale qui répondit à sa perfection. Il donna lui-même le nom d'*Église* à l'assemblée des élus appelés à professer sa doctrine.

Saint Paul enseigne que l'Église est le *corps de Jésus-Christ*¹, corps dont nous sommes les membres, formés de sa chair et de ses os². On ne saurait exprimer d'une manière plus vive et plus saisissante la notion intime de l'Église. « En s'incarnant à Nazareth, le Fils de Dieu avait contracté une union personnelle avec la nature humaine; il avait pris corps dans le sein de la Vierge, et ce corps, c'était son corps individuel. En pénétrant le monde de son Esprit, le jour de la Pentecôte, il contracta une union spirituelle avec toute l'humanité, il prit corps dans le sein de l'humanité, et ce corps, ce fut son corps social³. » L'Église est donc une société incorporée à Jésus-Christ; elle est l'Incarnation permanente du Fils de Dieu, qui se multiplie et se perpétue en quelque sorte en ceux qu'il régénère par sa grâce. Et de même que la famille est une société portant le nom de son chef, formée à son image et vivant de sa vie, de même l'Église est une société qui porte le nom de Jésus-Christ, retrace en elle les traits de sa personne adorable et vit de sa vie divine. On doit donc retrouver dans l'Église la physionomie du Maître, ses titres et ses prérogatives, ses propriétés et ses caractères.

Jésus-Christ est Docteur, Sanctificateur et Roi. Il y aura donc dans l'Église une autorité associée à son magistère, à son ministère sacerdotal et à sa royauté.

¹ Col., I, 18. — ² Eph., v, 30. — ³ M^r FREPPEL, *Cours d'Instruction religieuse*, t. II, 1^{re} Conf.

Jésus-Christ est indépendant de toute puissance terrestre; il a établi une distinction essentielle entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, lorsqu'il a dit : *Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu*¹. Il a donc communiqué à son Église cette indépendance, et en a fait une vraie et parfaite société, pleinement libre, jouissant de ses droits propres, supérieure même à la puissance séculière, puisqu'elle est une société essentiellement surnaturelle.

Il n'y a de salut que par le Christ; son nom est, sous le ciel, le seul nom qui puisse nous sauver². Par conséquent, il n'y a point de salut hors de l'Église; il y a, pour être sauvé, *nécessité de moyen* d'appartenir à son âme, c'est-à-dire de vivre de la grâce sanctifiante, et *nécessité de précepte* d'appartenir à son corps, c'est-à-dire de lui être uni par la profession extérieure de sa foi, par la participation à ses sacrements et par la soumission à ses docteurs.

Jésus-Christ est le Verbe incarné : *Il a habité parmi nous*³... *Nous l'avons vu de nos yeux, nous l'avons contemplé et touché par nos mains*⁴. L'Église sera donc *visible*, car elle est une seconde Incarnation par laquelle Jésus-Christ s'unit indissolublement à l'humanité régénérée dans la grâce par ses mérites, puisque c'est par elle qu'il est toujours visible, toujours parlant, toujours agissant dans le monde; par elle qu'il se répand et se communique, se complète, se développe, s'achève, en acquérant sans cesse de nouveaux membres. — *Le Christ était hier, il est aujourd'hui, et il sera le même dans tous les siècles*⁵. Son Église, qui se rattache au berceau du genre humain par l'Église mosaïque et par l'Église patriarcale, sera donc *perpétuelle*. — *Le ciel et la terre passeront, dit Jésus-Christ, mais mes paroles ne passeront pas*⁶... *En vérité, dit-il encore, jusqu'à ce que le ciel et la terre aient disparu, un seul iota ou un seul point de la loi ne tombera pas*⁷. Son Église sera donc *indéfectible*. — *C'est moi, dit Jésus-Christ, qui suis la lumière du monde; qui me suit ne marche pas dans les ténèbres, mais il aura la lumière de la vie*⁸. Son Église sera donc *infaillible*.

Outre ces quatre qualités : *visibilité, perpétuité, indéfectibilité et infaillibilité*, Jésus-Christ a communiqué à son Église quatre caractères qui permettent de la distinguer facilement de toute société qui n'en serait que la contrefaçon, parce qu'ils sont

¹ S. Matth., xxii, 21. — ² Actes, iv, 12. — ³ I S. Jean, i, 11. — ⁴ S. Jean, i, 1. — ⁵ Hébr., xiii, 8. — ⁶ S. Matth., xxiv, 35. — ⁷ S. Matth., v, 18. — ⁸ S. Jean, viii, 12.

des faits sensibles et permanents, faciles à constater, savoir : *l'unité, la sainteté, la catholicité et l'apostolicité*. — Il n'y a, en effet, qu'un seul Jésus-Christ, *médiateur entre Dieu et les hommes*¹. En lui règne l'ordre parfait, manifesté par la plus admirable unité. Comme Dieu, il est un avec son Père et le Saint-Esprit. Comme Homme-Dieu, il unit en lui dans l'unité de personne la nature divine et la nature humaine. Son Église doit donc être, comme lui, parfaitement *une* et invariable en tout ce qui la constitue essentiellement. — Jésus-Christ est la sainteté même; il a manifesté sa sainteté dans un corps souffrant et mortel. De même, son Église sera *sainte et immaculée*², malgré les défauts et les péchés de beaucoup de membres qui la contristent; en elle coulera la grâce, comme d'une source toujours jaillissante, pour purifier les pécheurs et les élever en perfection. — Jésus-Christ est la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde; il est mort pour tous, il veut le salut de tous. Il faut que l'Église soit, comme lui, *universelle*; qu'elle habite chez toutes les nations, qu'elle parle toutes les langues. — Jésus-Christ, envoyé par son Père, a envoyé lui-même les Apôtres pour enseigner et baptiser les peuples. Son Église, dans toute la suite des âges, est toujours envoyée par lui, toujours fondée sur les Apôtres, toujours *apostolique*. — Ainsi la véritable Église de Jésus-Christ, celle qu'il a faite à son image et à sa ressemblance, est une société humaine, qu'il vivifie de son Esprit, et en qui se reflètent son unité, sa sainteté, sa force d'expansion dans l'espace et sa mission divine à travers les siècles.

Il avait été prédit qu'il y aurait des scissions dans l'Église³; que des maîtres menteurs introduiraient des *sectes de perdition*⁴. L'histoire, en effet, nous montre l'homme ennemi semant à toutes les époques l'ivraie dans le champ du père de famille. — Comme l'Église catholique romaine est celle dont toutes les autres Églises se sont séparées, qu'elle existe depuis le commencement, gouvernée par une série de Pontifes qui, sur le siège fondé par saint Pierre, forment une chaîne ininterrompue, il est à présumer qu'elle seule est la véritable Église de Jésus-Christ. Cette présomption devient une certitude absolue lorsque l'on voit reluire en elle, de la manière la plus frappante, les propriétés et les caractères de l'Homme-Dieu. Elle seule peut se glorifier de la visibilité perpétuelle, de l'indéfectibilité et de l'infaillibilité. Tandis qu'en dehors d'elle, chez les *sectes protestantes* et les *Églises*

¹ I Tim., ii, 5. — ² Éph., v, 27. — ³ I Cor., xi, 19. — ⁴ II S. Pierre, ii, 1.

grecques schismatiques, l'unité, la sainteté, la catholicité et l'apostolicité sont manifestement absentes : seule, l'Église romaine est une, sainte, catholique de droit et de fait; seule, elle a une suite de pasteurs qui, depuis les Apôtres jusqu'à nous, se succèdent sans interruption, sous l'autorité de Pierre, le chef des Apôtres, et de ses successeurs, les Pontifes romains. Elle seule, par conséquent, porte l'empreinte et réfléchit l'image de Jésus-Christ, est sur la terre son Incarnation permanente, son corps social, sa vie historique.

Le peuple hébreu, dans le désert, était, suivant la doctrine des Pères, la *figure de l'Église* que devait instituer Jésus-Christ. C'est dans l'Église romaine seule que se réalise cette figure. Bossuet l'a vivement fait ressortir dans l'exorde de son sermon sur *l'Unité de l'Église* : « C'est sans doute, dit-il, un grand spectacle de voir l'Église chrétienne figurée dans les anciens Israélites; la voir, dis-je, sortie de l'Égypte et des ténèbres de l'idolâtrie, cherchant la terre promise à travers un désert immense, où elle ne trouve que d'affreux rochers et des sables brûlants : nulle terre, nulle culture, nul fruit; une sécheresse effroyable; nul pain qu'il ne lui faille envoyer du ciel; nul rafraîchissement qu'il ne lui faille par miracle tirer du sein d'une roche; toute la nature stérile pour elle, et aucun bien que par grâce; mais ce n'est pas ce qu'elle a de plus surprenant. Dans l'horreur de cette vaste solitude, on la voit environnée d'ennemis; ne marchant jamais qu'en bataille; ne logeant que sous des tentes; toujours prête à déloger et à combattre; étrangère que rien n'attache, que rien ne contente, qui regarde tout en passant sans vouloir jamais s'arrêter : heureuse néanmoins dans cet état, tant à cause des consolations qu'elle reçoit durant le voyage, qu'à cause du glorieux et immuable repos qui sera la fin de sa course. Voilà l'image de l'Église pendant qu'elle voyage sur la terre. Balaam la voit dans le désert : son ordre, sa discipline, ses douze tribus rangées sous leur étendard; Dieu, son chef invisible, au milieu d'elle; Aaron, prince des prêtres, et tout le peuple de Dieu, chef visible de l'Église sous l'autorité de Moïse, souverain législateur et figure de Jésus-Christ; le sacerdoce étroitement uni avec la magistrature; tout en paix par le concours de ces deux puissances; Coré et ses sectateurs, ennemis de l'ordre et de la paix, engloutis à la vue de tout le peuple dans la terre soudainement entr'ouverte sous leurs pieds, et ensevelis tout vivants dans les enfers. Quel spectacle! quelle assemblée! quelle beauté de l'Église! Du haut d'une montagne, Balaam la voit tout entière, et, au lieu de la

maudire, comme on l'y voulait contraindre, il la bénit. On le détourne, on espère lui en cacher la beauté en lui montrant ce grand corps par un coin d'où il ne puisse en découvrir qu'une partie; et il n'est pas moins transporté, parce qu'il voit cette partie dans le tout avec toute la convenance et toute la proportion qui les assortit l'une à l'autre. Ainsi, de quelque côté qu'il la considère, il est hors de lui, et, ravi en admiration, il s'écrie : *Que vous êtes admirables sous vos tentes, enfants de Jacob!* Quel ordre dans votre camp! Quelle merveilleuse beauté paraît dans ces pavillons si sagement arrangés! et si vous causez tant d'admiration sous vos tentes et dans votre marche, que sera-ce quand vous serez établis dans votre patrie!¹ »

Il n'est pas un seul des traits de ce tableau qu'on ne trouve, soit dans l'histoire de l'Église romaine, soit dans sa constitution.

* *

D'après la doctrine catholique, la constitution de l'Église, considérée dans ses éléments essentiels, consiste en ce que l'*autorité ecclésiastique* réside dans le Pape et dans les évêques : dans le Pape *principalement* et *absolument*, et dans les évêques *secondairement* et *dépendamment du Pape*, en sorte que le Pape et les évêques constituent l'*Église enseignante*, à laquelle doit obéir l'*Église enseignée*, qui comprend les simples prêtres et les fidèles laïques. — Que cette constitution soit bien celle qu'a établie l'Homme-Dieu, la sainte Écriture et la Tradition ne permettent point d'en douter.

Par la mission de son Père, Jésus-Christ est Docteur, Sanctificateur et Roi^a. Cette mission, il la communique à ses Apôtres : *Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie... Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre. Allez...* — Mais, parmi les Apôtres, il en choisit un, saint Pierre, qu'il met à la tête du collège apostolique, dont il fait la pierre fondamentale de son Église, le détenteur des clefs du royaume des cieux, le Pasteur des agneaux et des brebis, son *Vicaire* en un mot.

Le Pontife romain, successeur de saint Pierre, est donc, ainsi que le déclare le concile de Florence, « le vrai Vicaire du Christ. »

^a Comme le pouvoir sanctificateur ne se rapporte pas immédiatement et directement au *bien social*, mais plutôt au bien particulier de chaque fidèle, nous en avons fait ordinairement abstraction en traitant de l'autorité ecclésiastique, pour ne considérer que le pouvoir de *juridiction* et le pouvoir du *magistère*.

¹ Exode, xxv, 4; Nomb., xxiv, 5. — ² BOSSUET, *Sermon sur l'unité de l'Église*.

Or il est de l'essence du Vicaire qu'il ne fasse qu'une seule personne avec celui qu'il représente, et qu'il en exerce toute l'autorité. — L'autorité qu'a Jésus-Christ dans l'Église, comme étant son Chef et son Époux, est une autorité souveraine, absolument indépendante des hommes, parce qu'elle vient d'en haut et non d'en bas. Son Vicaire n'a donc point de supérieur ici-bas, il ne relève que de Dieu. Dans l'exercice du pouvoir de juridiction et du magistère, comme dans sa personne, il est indépendant de toute autre puissance, civile ou ecclésiastique; il n'est soumis ni aux princes séculiers ni aux évêques mêmes réunis en concile, et ses définitions dogmatiques sont irréfutables par elles-mêmes, et non en vertu du consentement de l'Église.

Toute autorité dans l'Église dépend de l'autorité de Jésus-Christ. Il a reçu toutes les nations en héritage, et il a droit spécialement à l'obéissance des princes et des peuples chrétiens. Quant à l'épiscopat, il en est le créateur, et il n'est pas de puissance spirituelle qui n'émane de la sienne. Par conséquent, son Vicaire, qui ne fait qu'un avec lui, exerce le pouvoir suprême dans le domaine des choses spirituelles sur toute autorité existant dans l'Église. Il peut donc exiger, quand il le juge à propos, que les gouvernements catholiques, non seulement n'opposent aucune entrave à l'autorité ecclésiastique, mais qu'ils la défendent, la protègent et lui viennent en aide. Par rapport aux évêques, c'est à lui qu'il appartient, immédiatement ou médiatement, de les choisir, de les instituer, de les déposer, d'assigner à chacun leur troupeau, de délimiter les diocèses, d'affranchir ceux qu'il veut de la juridiction de l'ordinaire, etc.; à lui qu'il appartient de convoquer les conciles, de les présider, de les transférer, de les confirmer; c'est de lui que tire son origine le pouvoir de chaque évêque, comme celui du corps épiscopal, dispersé ou assemblé en concile; c'est avec lui, en lui et par lui, que l'Église est infaillible.

Jésus-Christ est le chef de l'Église au sens strict du mot; il possède dans l'Église la *plénitude du pouvoir*, un pouvoir vraiment royal, qui ne souffre ni diminution, ni division, ni empêchement de la part d'une autre puissance. Le pouvoir de son Vicaire est aussi un pouvoir monarchique, non pas seulement un pouvoir d'inspection et de direction, mais un plein et suprême pouvoir de juridiction sur l'Église universelle dans les choses qui appartiennent à la discipline et au gouvernement, comme dans celles qui concernent la foi et les mœurs; un pouvoir dont il n'a pas seulement la part principale, mais qu'il possède dans toute

sa plénitude. — L'empire de Jésus-Christ s'étend immédiatement sur tous les hommes, et d'une manière particulière sur tous ceux qui lui ont été incorporés par le baptême. De même son Vicaire a pour sujets tous les baptisés, et sa juridiction sur eux est immédiate, c'est-à-dire qu'il peut l'exercer directement par lui-même ou par des délégués spéciaux; son pouvoir sur tous les fidèles et sur chacun d'eux est un pouvoir ordinaire et vraiment épiscopal. — Quant aux choses sur lesquelles s'exerce l'autorité ecclésiastique, et qu'on peut ramener au magistère doctrinal et aux écoles, aux préceptes relatifs aux mœurs, au ministère sacerdotal, à l'organisation sociale et au patrimoine temporel, le pouvoir du Vicaire de Jésus-Christ n'a d'autres limites que celles qui sont déterminées par le droit divin, en vue de la fin de l'Église, qui est de conduire les hommes à la béatitude éternelle.

Le *pouvoir de juridiction* que lui a donné Jésus-Christ comprend nécessairement le pouvoir *législatif*, le pouvoir *exécutif* ou administratif, le pouvoir *judiciaire* ou coercitif. Ces pouvoirs, par lesquels le Vicaire de Jésus-Christ exerce son *autorité gouvernementale*, sont pleinement entre ses mains, sans autre limitation que celle que fixe la sanctification des âmes.

Il exerce son *autorité doctrinale* infaillible de la manière qu'il juge nécessaire ou utile à l'Église, tantôt par un enseignement *ordinaire*, tantôt par un enseignement *extraordinaire*, consistant dans des définitions solennelles qu'il promulgue dans les conciles ou en dehors des conciles.

Sous l'autorité suprême du Pape, les évêques, qui sont de droit divin les successeurs des Apôtres, remplissent, dans leurs Églises respectives ou diocèses, la mission donnée aux Apôtres, c'est-à-dire la mission d'*enseigner*, de *sanctifier* et de *gouverner* les fidèles confiés à leurs soins. Mais, tandis que le Pape, successeur de saint Pierre, a un titre de succession en vertu duquel il jouit de la primauté dont saint Pierre a été investi, les évêques n'occupent point un siège auquel soit annexée l'autorité des Apôtres; ils ne sont leurs successeurs qu'en ce sens qu'ils ont, moins les privilèges qu'avaient les Apôtres, le pouvoir de juridiction et le pouvoir de magistère. Pris individuellement, ils n'exercent pas le pouvoir de juridiction sur l'Église universelle et ne sont pas infaillibles dans leur magistère; ils ne possèdent ces prérogatives qu'autant qu'ils sont considérés collectivement, qu'ils forment un corps ayant pour chef le Pontife romain. — Tous les évêques sont égaux entre eux. Si quelques-uns, les métropolitains, les primats, les patriarches sont supérieurs aux autres au point de

vue de la juridiction, ce n'est point en vertu du pouvoir épiscopal, mais d'un pouvoir surajouté, d'une délégation du Saint-Siège. — Les évêques sont princes de leurs Églises; ils agissent en leur propre nom, ont leur chaire propre; ils ne sont point des délégués du Saint-Siège, comme les vicaires apostoliques. Comme le Pape, les évêques sont indépendants du pouvoir civil, dans l'exercice de leur autorité comme dans leur personne; mais leur exemption n'exige point, comme pour le Pape, dans les circonstances actuelles, un domaine temporel. Dans les conciles, les évêques participent de la puissance du Pape, ou plutôt ils sont élevés à cette puissance, et par suite ils sont juges infaillibles de la foi et portent des décrets pour toute l'Église. Ils n'ont pour sujets que les fidèles de leur diocèse. L'objet général de leur autorité est le même que celui du Pontife romain, sauf qu'ils ne peuvent pas faire tout ce que fait le Pape dans l'Église universelle, en vertu de la plénitude de sa puissance. Même proportion gardée, les évêques sont investis du triple pouvoir législatif, judiciaire et coercitif, et ils peuvent exercer leur magistère par des décisions doctrinales, qui ne sont infaillibles toutefois que lorsqu'elles ont été confirmées par le Saint-Siège.

Au-dessous des évêques, prennent rang immédiatement dans la hiérarchie sacrée les simples prêtres, chargés pour la plupart de l'administration d'une paroisse. Comme l'évêque, le prêtre annonce la parole de Dieu, offre le sacrifice, administre les sacrements, a autorité sur le peuple fidèle. Son sacerdoce est le même que celui de l'évêque, mais un sacerdoce communiqué, qui vient de l'épiscopat et qui place le prêtre dans une dépendance essentielle de l'évêque. Il fait les œuvres de l'évêque, mais comme assistant, coopérateur et organe de l'évêque; il n'est point son conseiller ou son assesseur nécessaire dans l'administration du diocèse, et, à plus forte raison, n'appartient-il pas à l'Église enseignante.

Ainsi toute l'autorité ecclésiastique réside dans le Pape et les évêques. Le gouvernement ecclésiastique est une imitation du gouvernement divin. De même que le Père gouverne le monde par son Verbe dans l'unité de l'Esprit-Saint, ainsi Jésus-Christ ou son Vicaire qui ne fait qu'un avec lui, en tant que chef de l'humanité régénérée, gouverne l'Église par l'épiscopat dans l'unité de communion et de foi. Ce qui a fait dire à saint Ignace martyr : « De même que Jésus-Christ est l'expression de son Père, ainsi les évêques, dispersés chacun en leur lieu, sont tous l'expression de Jésus-Christ. »

*
*
*

Dieu, pour conduire les hommes à leur fin dernière, s'est d'abord révélé à eux. La première fonction de l'Église est donc celle du magistère : *Allez, ... enseignez...*

La parole divine que doit enseigner l'Église est contenue dans les Livres saints et dans les Traditions apostoliques, qui sont la *règle matérielle* et *éloignée* de la foi, les lieux ou sources de la science sacrée. — Pour tout fidèle, la *règle formelle* et *prochaine* de la foi est l'obéissance à la voix des pasteurs.

Mais il est permis, et même recommandé à ceux qui en ont la faculté, de rechercher les preuves de la doctrine chrétienne dans le dépôt de la révélation. Il n'est pas de plus utile et de plus noble emploi des forces de l'intelligence.

Les sources théologiques ont donné lieu à plusieurs questions importantes touchant *l'inspiration*, le *canon*, la *version officielle*, *l'interprétation* et la *lecture* des Livres saints; *l'existence*, *l'autorité* et les *manifestations* diverses de la Tradition divine.

Ces questions résolues, la *raison naturelle*, par le légitime emploi de ses facultés, construit la *science théologique*, où sont rassemblées et disposées avec ordre toutes les vérités formellement ou implicitement révélées.

*
*
*

Quelle ne doit pas être notre admiration, notre amour pour l'Église de Jésus-Christ! Nous ne saurions mieux l'exprimer qu'en citant les paroles suivantes de Joseph de Maistre et de Bossuet :

« O sainte Église de Rome! s'écrie Joseph de Maistre, tant que la parole me sera conservée, je l'emploierai pour te célébrer. Je te salue, Mère immortelle de la science et de la sainteté! *Salve, magna Parens!* C'est toi qui répandis la lumière jusqu'aux extrémités de la terre, partout où les aveugles souverainetés n'arrêtent pas ton influence, et souvent même en dépit d'elles. C'est toi qui fis cesser les sacrifices humains, les coutumes barbares ou infâmes, les préjugés funestes, la nuit de l'ignorance; et partout où tes envoyés ne purent pénétrer, il manque quelque chose à la civilisation! Les grands hommes t'appartiennent! *Magna virum!* Tes doctrines purifient la science de ce venin d'orgueil et d'indépendance qui la rend toujours dangereuse et souvent funeste. Tes Pontifes seront bientôt universellement proclamés agents suprêmes de la civilisation, créateurs de la monarchie et

de la civilisation européenne, conservateurs de la science et des arts, fondateurs, protecteurs nés de la liberté civile, destructeurs de l'esclavage, ennemis du despotisme, infatigables soutiens de la souveraineté, bienfaiteurs du genre humain! Si quelquefois ils ont prouvé qu'ils étaient des hommes, *si quid illis humanitas acciderit*, ces moments furent courts. Un vaisseau qui fend les ondes laisse moins de traces de son passage, et nul trône de l'univers ne porta jamais autant de sagesse, de science et de vérité¹ »

« Sainte Église romaine, Mère des Églises et Mère de tous les fidèles, dit Bossuet, Église choisie de Dieu pour unir ses enfants dans la même foi et dans la même charité : nous tiendrons toujours à ton unité par le fond de nos entrailles. Si je t'oublie, Église romaine, puissé-je m'oublier moi-même! Que ma langue se sèche et demeure immobile dans ma bouche, si tu n'es pas toujours la première dans mon souvenir, si je ne te mets pas au commencement de tous mes cantiques de réjouissance². »

¹ DE MAISTRE, *Du Pape*, à la fin. — ² BOSSUET, *Sermon sur l'unité de l'Église*.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

TROISIÈME PARTIE. — L'ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST

PRÉAMBULE 1

SECTION I. — RECHERCHE DE LA VÉRITABLE ÉGLISE

CHAPITRE I^{er}. — Notion de l'Église. — 1. Noms de l'Église dans les Livres saints. Figures. Métaphores. Paraboles et allégories. — 2. Définitions de l'Église. Étymologie du mot *Église*. Acception de ce mot chez les auteurs sacrés et ecclésiastiques. Définitions diverses de l'Église. Fausses notions de l'Église . . . 4

CHAPITRE II. — Institution de l'Église. — 1. Jésus-Christ a fondé une Église. Théorie rationaliste. Le dogme catholique. Preuves de l'institution divine de l'Église : preuve tirée de l'Écriture sainte; preuve tirée de la Tradition; preuves de raison théologique. Objections. — 2. L'Église est une société surnaturelle. La fin, principe de la distinction des sociétés. La fin de l'Église est une fin surnaturelle. L'Église, société surnaturelle. Distinction de l'Église et de la société civile. — 3. L'Église est une société parfaite. Conditions d'une société parfaite. Le césarisme. La doctrine catholique sur l'Église. Preuves de cette doctrine : preuve tirée de la nature de l'Église; preuve tirée de la volonté de Jésus-Christ; preuve tirée de la conduite des Apôtres et de leurs successeurs. Objections 16

CHAPITRE III. — Propriétés de l'Église. — 1. Visibilité de l'Église. Erreur des protestants. Doctrine catholique. Preuves de la visibilité de l'Église : preuve tirée de l'Écriture sainte; preuve tirée du témoignage des Pères; preuves de raison théologique. Objections. — 2. Perpétuité de l'Église. Notion de la perpétuité de l'Église. Adversaires de la perpétuité de l'Église. Preuves de la perpétuité de l'Église : preuve tirée de la sainte Écriture; preuve tirée de la Tradition; preuves de raison théologique. Objections. — 3. Indéfectibilité de l'Église. Notion de l'indéfectibilité de l'Église. Erreurs des protestants. Preuves de l'indéfectibilité de l'Église : preuve tirée de la sainte Écriture; preuve tirée de la Tradition; preuves de raison théologique. Objections. — 4. Infaillibilité de l'Église. Notion de l'infailibilité de l'Église. Système protestant; fausseté de ce système. Preuves de l'infailibilité de l'Église : preuve tirée de la sainte Écriture; preuve tirée de la Tradition; preuves de raison. Objections. . . . 38